RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Bébé-Club

Article 1 *Le règlement intérieur spécifique aux groupes du Bébé-Club vient en complément du règlement intérieur de l'Entente Gymnique Étampoise.*

Article 2 *Chaque enfant doit être accompagné d'une **personne adulte**, sous peine de ne pas être accepté. Un frère ou une sœur de **14 ans minimum**, peut être accepté à partir du moment où il/elle participe réellement à la séance avec l'enfant. Le nombre maximum d'accompagnateur par enfant est de deux. Les petits frères et sœurs non pratiquants ne seront pas autorisés à rentrer dans la salle.*

Article 3 *Enfant et accompagnateur doivent se présenter **à l'heure** de la séance.*

Article 4 ***Aucun spectateur** n'est accepté pendant les séances. Les portes de la salle de gymnastique / salle baby-gym seront fermées durant les séances.*

Article 5 *L'enfant doit porter une **tenue de sport, ne pas avoir de bijoux, avoir les cheveux attachés et ne pas avoir de maquillage festif sur le visage/corp**, sous peine de ne pas être accepté.*